

Séance du mercredi 20 décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 20 décembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

14 décembre 2017

et qu'elle a été faite le

14 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : **Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSENET, **Montmirey-la-Ville** : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

Suppléés : **La Bretenière** : M. Jean-Pierre VOUAUX

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 36

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 7

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Sébastien HENGY

Procurations de vote :

Mandants : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE)

Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2017_12_161

Objet :

Durée d'Amortissement
des Biens

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

26 DEC. 2017

Loi du 2 Mars 1982

DUREE D'AMORTISSEMENTS DES BIENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2321-2-27 stipulant que « les dotations aux amortissements des immobilisations sont des dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord va être compétente en matière d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Il convient donc de fixer les durées d'amortissement suivantes :

Durée d'amortissement m49	Durée préconisée	Durée proposée
Réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50 à 60 ans	60
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : Ouvrages courants, tels que bassins de décantation	25 à 30 ans	30
Ouvrages de génie civil pour le captage	30 à 40 ans	40
Transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30 à 40 ans	60
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 à 15 ans	15
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations	10 à 15 ans	10
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	4 à 8 ans	8
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans	60
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20
Mobilier de bureau	10 à 15 ans	10
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 à 10 ans	6
Matériel informatique	2 à 5 ans	5
Engins de travaux publics, véhicules	4 à 8 ans	5
Subventions d'équipement versées (bénéficiaire public)	0 à 15 ans	15
Subventions d'équipement versées (bénéficiaire privé)	0 à 5 ans	5



A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- décide que ces durées d'amortissement s'appliqueront aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- décide de porter à 500 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an ;
- charge Monsieur le Président et le comptable public assignataire de Dampierre, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Toutes les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2018 par les communes et/ou les syndicats, continueront à être amorties selon la délibération d'origine.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

